

### COLLECTE À TROIS VOIES ET TRI-COMPOSTAGE



DAVID BOMBARDIER  
david.bombardier@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le compost produit par Comporec grâce au tri-compostage obtient maintenant le même sceau de qualité que tous les autres types de compost certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), soit la cote B.

Confiant qu'il pourra clouer le bec de ses détracteurs grâce à cette certification récemment acquise, le président-directeur général de Comporec, Jean Beaudoin, soutient que son compost est de même qualité que celui obtenu par la collecte à trois voies.

Les adeptes de la collecte des matières putrescibles, dont certains concurrents de Comporec, ne sont toutefois pas du même avis.

Plusieurs intervenants interrogés par *La Tribune* jugent que le compost obtenu grâce à la collecte des bacs bruns est de meilleure qualité que celui issu du compostage à même le bac à déchets. Le problème, c'est qu'aucun organisme neutre ne peut confirmer cette affirmation puisqu'il n'existe aucun compost certifié A ou AA par le BNQ.

«Avec la troisième voie, la matière première est meilleure parce que le produit de base (gazon, résidus de table, etc.) se rapproche le plus de ce qui est souhaité dans le compost», soutient Cynthia Biasolo, directrice des communications et du marketing chez GSI Environnement. À son site de Bury, cette entreprise traite notamment les matières putrescibles produites par les Sherbrookoises du quartier Montcalm, dans le cadre d'un projet-pilote lancé en 2002.

Le compost fabriqué par GSI est le premier à avoir obtenu la cote B du Bureau de normalisation du Québec, souligne Mme Biasolo. Outre Comporec et GSI, seules les entreprises Compostage Mauricie et Ferti-Val ont obtenu une telle cote du BNQ pour leur compost.

Actuellement, aucun compost n'est certifié A ou AA au Québec ou n'est en voie de l'être, confirme Andréanne Bilodeau, du BNQ. Contrairement au compost de type A ou AA, le compost de type B contient des restrictions sur les quantités qu'on peut étendre sur les terres agricoles. Dans le cas du compost de Comporec, c'est la trop forte présence de plomb qui l'empêche d'obtenir la cote A.

#### Une certification volontaire

La certification du BNQ est volontaire, ce qui veut dire que des entreprises peuvent tout de même

## équivalente ?

produire du compost de meilleure qualité sans pour autant avoir obtenu une certification de cet organisme gouvernemental.

C'est vraisemblablement le cas du Groupe Gaudreau, qui traite les matières putrescibles des Victoriavillois à partir de la collecte à trois voies. Même si son compost n'est pas certifié par le BNQ, le Groupe Gaudreau soutient qu'il produit un compost répondant aux normes AA de l'organisme. Ce compost est vendu aux citoyens de Victoriaville.

Obtenir la certification du BNQ est une démarche longue et exigeante qui nécessite des investissements de plusieurs milliers de dollars et une qualité constante du compost.

Pour une firme de compostage, comme Comporec, qui souhaite convaincre ses clients de la qualité de son compost, la norme BNQ représente un atout considérable. Mais pour une compagnie dont le compost est déjà bien perçu par la population, cette certification n'est pas toujours nécessaire, croit Denis Potvin, vice-président aux produits et à l'environnement chez Comporec et ex-président de l'Association québécoise des industriels en compostage.

#### De la sensibilisation dans les deux cas

D'après Cédric Bourgeois, de la firme 3RV Environnement, la collecte par tri-compostage nécessite d'abord la mise en place d'une collecte extrêmement structurée des résidus domestiques dangereux (RDD). Des points de chute doivent notamment être instaurés dans les industries, commerces et institutions.

En ne détournant pas les RDD des bacs à déchets, le compost se trouve contaminé. Dans la MRC du Bas-Richelieu, c'est encore la présence de piles dans les poubelles qui empêche Comporec d'obtenir la norme A pour son compost.

Selon Denis Potvin, de Comporec, il est vrai que la collecte à trois voies réduit le risque que des métaux lourds se retrouvent dans le compost, puisque les citoyens sont



LA TRIBUNE, YANNICK POISSON

Le compost du Groupe Gaudreau, qui traite les matières putrescibles des citoyens de Victoriaville à partir de la collecte à trois voies, répondrait aux normes AA du Bureau de normalisation du Québec, selon l'entreprise.

moins portés à déposer des piles dans leur bac brun. «Mais je ne suis pas prêt à dire que le compost obtenu par la troisième voie est de meilleure qualité puisqu'on peut y retrouver plus de corps étrangers», soit des matières non compostables, ajoute-t-il.

De l'avis de M. Potvin, tout dépend du système de tri mis en place après la collecte. Qu'il s'agisse de troisième voie ou de tri-compostage, le système doit être en mesure de «prendre en charge ce que le citoyen ne fait pas à la base».

Avec la troisième voie, les autorités doivent sensibiliser les citoyens aux matières qui sont compostables et à celles qui ne le sont pas. Quant au tri-compostage, la sensibilisation touche plutôt la collecte des RDD, évoque-t-il.

## Deux poids, deux mesures

DAVID BOMBARDIER  
david.bombardier@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Taux de diversion, taux de valorisation... Dans le merveilleux monde des matières résiduelles, la méthode utilisée pour calculer ses performances environnementales diffère selon les municipalités québécoises.

Résultat: Recyc-Québec compare présentement des pommes avec des oranges lorsqu'elle tente de déterminer l'ampleur de la contribution environnementale de chacune des municipalités ou MRC de la province.

Certaines administrations municipales se basent sur leur taux de diversion pour évaluer leurs performances. Ce taux correspond à la quantité annuelle de matières qui ne sont pas enfouies, comparativement à la totalité des matières générées sur le territoire. Si vous produisez 100 tonnes de déchets et que vous en détournez 55 du site d'enfouissement, votre taux de diversion est de 55 pour cent.

Et il y a l'autre façon de calculer. Celle qui fait mieux paraître les municipalités et qui est utilisée par Québec pour élaborer les objectifs provinciaux de récupération.

Dans le secteur municipal, on estime que 12 pour cent des matières générées ne sont pas valorisables. La performance de plusieurs municipalités est donc calculée en excluant ces matières qui seront assurément enfouies. C'est le taux de valorisation.

En reprenant l'exemple des 100 tonnes générées, on doit ainsi exclure 12 tonnes non valorisables pour calculer le taux de valorisation. C'est donc dire que 55 tonnes sur 88 (potentiellement valorisables) seront détournées du site d'enfouissement, ce qui donne un taux de valorisation de 63 pour cent! La performance de la municipalité vient de bondir subitement de 8 pour cent...

C'est en utilisant cette deuxième méthode de calcul que Québec exige la «valorisation» de 60 pour cent des matières résiduelles générées par le secteur municipal d'ici la fin de 2008.

## L'UPA de l'Estrie prudente

SHERBROOKE — L'Estrie n'a pas encore opté pour le tri-compostage que déjà, l'Union des producteurs agricoles (UPA) de l'Estrie émet de sérieuses réserves par rapport à ce procédé.

L'UPA de l'Estrie est la seule au Québec à déconseiller l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF), notamment les boues de stations d'épuration et de papeteries, auprès de ses membres. Elle pourrait faire de même pour ce qui est du compost issu du tri-compostage.

«Nous n'avons pas étudié à fond la question et on va attendre des études plus poussées de notre part avant de se prononcer définitivement, mais il y a de grosses chances pour qu'on prenne la même position que pour les boues», reconnaît le président de l'UPA de l'Estrie, Noël Landry.

Une petite quantité de boues municipales se retrouvent dans le procédé de

tri-compostage de Comporec, confirme Léo Fradette, conseiller en gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu.

En 2006, 35 tonnes de boues provenant de la station d'épuration de Sorel-Tracy ont été utilisées dans la production de compost, sur 17 000 tonnes d'intrants au total, affirme M. Fradette. Les boues ont ainsi représenté 0,2 pour cent des matières acheminées chez Comporec l'an dernier.

En Montérégie, où est située l'usine québécoise de Comporec, l'UPA n'émet pas de réserves par rapport à l'utilisation du compost obtenu par tri-compostage.

— David Bombardier

FIN du dossier